

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 85 (1934)  
**Heft:** 8-9

**Artikel:** Utilisation des déchets du bois : Indications pratiques pour forestiers, agriculteurs et industriels du bois  
**Autor:** H.B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785359>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Utilisation des déchets du bois.

### Indications pratiques pour forestiers, agriculteurs et industriels du bois.

Le marché des bois a été gravement touché par la « crise »; de même les industries qu'alimente le bois.

Le but de ces lignes est d'attirer l'attention des propriétaires forestiers, scieurs, agriculteurs et industriels du bois sur une utilisation de la matière ligneuse à laquelle la Suisse est restée étrangère jusqu'ici, bien qu'elle soit très rentable. Utilisation qui ne réclame qu'une modeste mise de fonds, aucune connaissance technique chimique; qui peut être pratiquée sur un terrain quelconque : il s'agit de la *distillation sèche du bois*.

Il ne s'agit pas là de quelque chose de nouveau, mais simplement d'une industrie inconnue dans l'Europe centrale. En Pologne, Suède, Norvège et Tchécoslovaquie, le procédé ci-dessous décrit d'utilisation du bois possède, aujourd'hui, une importance considérable pour l'économie de ces pays. L'Autriche et la Yougoslavie sont aussi, depuis deux ans, en train d'essayer de subvenir, par leurs propres moyens, à leurs besoins en térébenthine, goudron de bois, etc.

Dans la distillation du bois, seule la substance importe et non la forme de la masse ligneuse. Aussi bien peut-on utiliser, à cet effet, non pas seulement le bois de tiges, mais tout déchet ligneux quelconque : branches, racines, écorce, copeaux, sciure, dosseaux, etc. La valeur des produits liquides ainsi gagnés s'élève aujourd'hui au triple de celle du bois utilisé correspondant. Tant et si bien que l'utilisation du bois pour la distillation sèche est, actuellement, le mode qui donne, pour cette matière, le rendement le plus élevé.

Les produits que l'on peut retirer de la distillation sèche du bois sont : le charbon de cornue, le vinaigre de bois, l'alcool et le goudron de bois, le noir de fumée, l'huile de térébenthine. La distillation des menues branches de l'épicéa, du sapin et du pin fournit une huile dont le prix s'élève à 10 fr. le kilogramme (100 kg de telles branches donnent 2 kg d'huile).

L'installation nécessaire pour telle distillation du bois est très simple, n'exige qu'une faible mise de fonds et ne réclame pas de connaissances spéciales. C'est, par exemple, une simple cornue murée (gemauerte Retorte) que tout manoeuvre est à même de construire.

Si l'installation est simple, la manipulation est aussi très facile. D'autre part, les produits de la distillation sèche du bois sont d'un placement facile et sont matières d'exportation dont la Suisse se fournit complètement au dehors.

L'Allemagne importait précédemment de tels produits de l'étranger (Amérique, Suède, Pologne, etc.), soit pour 85 millions de marks par an. Et n'est-il pas vraiment surprenant qu'un pays aussi riche en forêts que la Suisse dépende, touchant leur fourniture, totalement de l'étranger.

Les deux exemples suivants montrent quel est le rendement de la distillation sèche du bois.

*De 50 m<sup>3</sup> de bois résineux, on extrait :*

4500 kg de charbon de cornue,  
2800 » » goudron,  
950 » » térébenthine,  
600 » d'acétate de chaux,  
150 » d'alcool de bois.

*De 50 m<sup>3</sup> de bois feuillus, on extrait :*

6000 kg de charbon de cornue,  
2500 » » goudron,  
7800 » » vinaigre de bois (brut),  
4500 » » gaz (utilisé pour la marche de la cornue),  
500 » d'alcool de bois (100%).

Ces deux exemples suffisent pour montrer que la distillation sèche du bois est le mode d'utilisation de cette matière qui, vraisemblablement, donne le rendement le plus élevé.

Faute de place, nous devons renoncer à entrer dans les détails de telle distillation. Nous n'avons eu en vue, dans ce qui précède, que les modes les plus simples, avec une mise de fonds modeste, et ne réclamant pas des connaissances spéciales en chimie.

Pourquoi ne tenterions-nous pas l'essai de tirer un parti meilleur, au point de vue économique, de nos richesses forestières, ainsi que le font les quatre pays cités plus haut ou, encore l'Allemagne (Prusse orientale) depuis deux ans ? L'auteur de ces lignes, un Suisse, a installé en Pologne une exploitation de ce genre qui consomme, annuellement, 15.000 wagons de matière ligneuse.

Puissent ces lignes engager propriétaires de forêts, agriculteurs, industriels du bois, scieurs, etc., à recourir à un mode d'utilisation du bois qui donne un beau rendement. Utilisation qui, en l'état actuel de notre économie nationale, tend à devenir une nécessité et qui, si l'on tient compte de la situation géographique de la Suisse, semble avoir beaucoup de chances de réussite. Nous sommes volontiers à disposition de ceux que la question intéresse et désireraient de plus amples renseignements. *K. Zieger*, chimiste à *Viktring*, Carinthie (Autriche).

(Trad. : *H. B.*)

---

## Mélanges historico-forestiers.

(Fin.)

### 4. Les malheurs d'une exploitation forestière pour la Verrerie du Pont du Trient.

En séance de la Diète du Valais du 12 mai 1762, le Grand Bailif Christian-Georges Roten et les « Orateurs » des sept dixaines, autorisaient les frères Joseph et Alexis Schmid, verriers, originaires de la